

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**



Conseil Communautaire

ନରନରନର

Séance du **Mercredi 8 Avril 2026 à 16h00**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à seize heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie).

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par Mme la Présidente sortante, par voie postale et dématérialisée, le deux avril deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le deux avril deux mille vingt-six.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260408-D2026-4-3-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

**Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.**

**Date de convocation :  
2 avril 2026**

Nombre de membres en exercice : **55**

Nombre de membres présents : **48**

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : **6**

Nombre de membres excusés : **1**

Nombre de membres absents : **0**

**Objet : Création des commissions thématiques**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			M. Hervé PONDEMER		
Mme Valérie CATHERINE			Mme Vanessa LARCHER		
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE			M. Sylvain DELANGE		
Mme Sandrine PARISY	X				
M. Hervé PONDEMER	X				
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Arnaud BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jérémy MORU	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
Mme Vanessa LARCHER	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
Mme Isabelle PAUTRET	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Anthony LEROYER	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
M. Christophe ENGUEHARD	X				
Mme Noémie ESNOULT	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
M. Sylvain LEROYER	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Serge PELLERIN			M. Denis JOUAULT		
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL	X				
Mme Sandrine LEPETIT	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD	X				
Mme Caroline TORTORICI	X				
M. Frédéric TREFEU	X				
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Frédéric BROGNIART			M. Lucien BAZIN		
Mme Noëlle BRU	X				
M. Romain LE MOAL	X				
M. Patrice LEPAINTEUR	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Mathilde SOINARD	X				
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Eddy COUTARD	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	X				
Mme Maryse DUVAUX	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Marie-Line GUEDJ	X				
M. Sébastien LEBRUN	X				
M. Michel LELARGE	X				
Mme Hélène LEPRINCE	X				
M. Patrice MARCHAND	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT				X	
M. Alexandre PORÉE	X				
Mme Martine ROBBES	X				
M. Jacques SALLARD			M. Pascal MARTIN		
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>	<b>55</b>				
<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>48</b>				
<b>Quorum</b>	<b>28</b>				
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>	<b>54</b>				

**Mme la Présidente donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ces articles L2121-22, applicable à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1 du CGCT, qui stipule que l'assemblée délibérante peut former au cours de chaque séance, des commissions thématiques, ainsi que l'article L5211-40-1.

Considérant :

- que les commissions thématiques sont créées par délibération du Conseil Communautaire chargées d'étudier, les compétences de la Communauté, à titre consultatif. L'assemblée délibérante en fixe le nombre, la dénomination et le périmètre.
- que le conseil communautaire peut prévoir la participation des conseillers municipaux des communes membres de la communauté selon les modalités qu'il détermine.
- que la désignation des membres des commissions thématiques interviendront pas délibération distincte après l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de procéder à la création des commissions thématiques et d'en définir les modalités de composition pour la durée du mandat.

Elles sont convoquées par le Président, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communautaire.

**Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de créer les commissions thématiques de l'Intercom de la Vire au Noireau et d'en définir la composition.**

Nombre de Commission thématiques créées par le Conseil Communautaire :	<b>7 commissions</b>
Périmètre thématique des commissions créées par le Conseil Communautaire :	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Finances, Ressources Humaines et Moyens Généraux</b></li> <li><b>2. Déchets et Economie Circulaire</b></li> <li><b>3. Transition Energétique, Agriculture et Mobilité</b></li> <li><b>4. Aménagement de l'espace : Urbanisme, Habitat et Accueil des Gens du Voyage</b></li> <li><b>5. Développement Economique (Industrie, commerce, artisanat, tourisme)</b></li> <li><b>6. Santé et Enseignement Supérieur</b></li> <li><b>7. Cycles de l'Eau</b></li> </ol>
Nombre de membres par commission thématique :	<p><b>20 membres (4 membres par pôle géographique) soit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 4 membres pour le pôle géographique condéen, dont 2 membres issus de la commune de Condé-en-Normandie et 2 membres issus des autres communes du pôle.</li> <li>➤ 4 membres pour le pôle géographique séverin dont 2 membres issus de la commune de Noues-de-Sienne et 2 membres issus des autres communes du pôle.</li> <li>➤ 4 membres pour le pôle géographique de Soulevre-en-Bocage</li> <li>➤ 4 membres pour le pôle géographique de Valdallière</li> <li>➤ 4 membres pour le pôle géographique de Vire Normandie</li> </ul>

Les conseillers municipaux des communes peuvent-ils siéger dans les commissions thématiques ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les propositions de candidature des membres appelés à siéger au sein des commissions thématiques de l'Intercom seront transmises par les communes membres avant la prochaine séance du Conseil Communautaire.	
Le règlement intérieur de l'Intercom de la Vire au Noireau déterminera les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'ensemble des commissions	

### VOTE

Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	<b>54</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS  
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

